

AR PREFECTURE

017-200041523-20200528-DEC242_2020-AU
Reçu le 28/05/2020

H A U T E

Administration - Stage



SAINTONGE

Décision n° 242/2020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n°28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 8 : d'accepter et de signer les conventions de stage)

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant à la convention de stage avec le LEGTA d'Angoulême et monsieur MAGUIER Flavien pour la modification de la période de stage et pour l'application des mesures sanitaires. Le stage se déroulera du 08 juin au 3 juillet 2020 à la Maison de la Forêt.

Fait à Jonzac,
Le 28 MAI 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU